

Circulaire de Rentrée

Année scolaire

2023/2024

Vous trouverez au fil de ce fascicule les renseignements utiles à la rentrée scolaire 2023/2024 :

Dates à retenir, précisions importantes quant au fonctionnement de l'établissement, rappels divers, ... Toutes ces informations seront consultables sur le site internet de l'établissement dans la rubrique « Infos pratiques ».

En vous remerciant de la confiance que vous nous manifestez par l'inscription de vos enfants, nous redisons que c'est en partenariat avec vous que nous pourrons mener à bien notre mission auprès d'eux, et nous vous prions de croire en notre entier dévouement.

A tous, très bon été et excellentes vacances.

Quelques Dates à retenir :

	Maternelle				Primaire				
	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	
Accueil des nouveaux élèves de Mongré	Vendredi 1 ^{er} Septembre 2023 à 17h00 (Voir courrier reçu)								
Rentrée Scolaire	04/09/23*	05/09/23*	04/09/23	04/09/23	04/09/23	04/09/23	04/09/23	04/09/23	04/09/23
	10h00 en classe	10h00 en classe	10h00 en classe	10h00 en classe	10h00 Cour Primaire	09h30 Cour Primaire	09h30 Cour Primaire	08h30 Cour Primaire	08h30 Cour Primaire
Messe de Rentrée le 15 Septembre 2023 à 17h30									
Réunion Classe	12/09/23 - 18h00 (Self Lycée)				05/09/23 - 18h00 (Self Lycée)		14/09/23 - 18h00 (Self Lycée)		
Photos Individuelles des élèves	04/09/23	05/09/23	04 & 05/09/2023						
Portes Ouvertes de l'École	Vendredi 15 Mars 2024 à partir de 17h								
Fin de l'école	Jeudi 04 Juillet 2024								

***Pour les élèves de petites sections :**

1. Sont attendus le **04 Septembre à 10h00** les élèves dont le nom de famille est compris entre la **lettre A à la lettre H** (inclus)



Les élèves du lundi ne viendront pas en classe de Mardi 05 pour laisser entrer le restant des enfants

2. Sont attendus le **05 Septembre à 10h00**, les élèves dont le nom de famille est compris entre la **lettre I à la lettre Z** (inclus)



Pas d'école pour **ces élèves** le lundi 04 Septembre

Pour toute nouvelle inscription pour la rentrée de Septembre 2024, prendre contact impérativement dès le 25/09/23 au 04.74.65.24.13 (+1 pour une entrée en Maternelle ou primaire) dès 8h.

Organisation de l'année scolaire 2023/2024

	COLLEGE				LYCEE		
	6e	5e	4e	3e	2nde	1ère	Terminale
Accueil des nouveaux élèves non scolarisés auparavant à Mongré	01/09 à 17h				04/09 à 16h		
Rentrée du 04/09	De 8h à 12h	Pas cours	De 9h à 12h	Pas cours	Pas cours	De 13h30 à 15h30	Pas cours
Rentrée du 05/09	Pas cours	De 8h à 12h	Pas cours	De 9h à 12h	De 13h30 à 16h	Pas cours	De 10h à 12h
06/09 (semaine A)	Début des cours						
Journée d'intégration	4 et 05/09 (précisions à venir)				22/09		
Rencontre Générale parents/enseignants	07/09 à 18h30	07/09 à 18h	12/09 à 18h	12/09 à 18h30	11/09 à 18h	19/09 à 18h	19/09 à 19h
Rencontres parents/professeurs	23/11 à 17h	15/01 à 17h	18/01 à 17h	11/12 à 17h	12/12 à 17h	23/01 à 17h	
Fin trimestre 1	24 Novembre 2023						
Fin trimestre 2	1 ^{er} Mars 2024						
Fin trimestre 3	Dates définies ultérieurement						
Exercice incendie	28 Septembre 2023						
Exercice confinement attentat	1 ^{er} Décembre 2023						
Messe de rentrée	15 Septembre 2023 à 17h30						
Assemblée générale de l'APEL	5 Octobre 2023 à 19h						
Photos individuelles	4 et 5 Septembre 2023						
Portes Ouvertes	10 Février 2024 de 9h à 12h						
Remise du diplôme du BAC	10 Novembre 2023 à partir de 18h						
Remise du diplôme du Brevet	24 Novembre 2023 à partir de 16h30						

- Les rencontres générales : elles sont pour vous l'occasion d'une première rencontre avec l'équipe pédagogique de votre enfant, les autres parents de sa classe et les responsables de l'établissement.
- Les rencontres individuelles : elles sont destinées à vous donner un rapide premier bilan sur la situation scolaire de votre enfant et à vous aider à l'accompagner dans son projet d'études. Elles ne remplacent pas les rendez-vous particuliers que nous vous invitons à prendre, par mail via Ecole Directe, avec le professeur concerné durant l'année dès que vous repérez la moindre difficulté qui mérite attention.

Pour toute nouvelle inscription pour la rentrée de septembre 2024, prendre contact impérativement dès le 25/09/23 au 04.74.65.24.13 dès 8h.



Calendrier des vacances scolaires *Année 2023/2024*

	Début	Reprise	Rattrapage
Vacances de Toussaint	Vendredi 20/10/2023 au soir	Lundi 06/11/2023 au matin	
Journée Pédagogique	Pas encore fixée pour l'École		Le 6/11/2023 pour le collège/lycée
Vacances de Noël	Vendredi 22/12/2023 au soir	Lundi 08/01/2024 au matin	
Vacances de Février	Vendredi 16/02/2024 au soir	Lundi 04/03/2024 au matin	
Jour Férié – Lundi de Pâques	Lundi 1 ^{er} Avril 2024 toute la journée		
Vacances de Pâques	Vendredi 12/04/2024 au soir	Lundi 29/04/2024 au matin	
Jour Férié – avec Pont de l'Ascension	Mardi 07/05/2024 au soir	Lundi 13/05/2024 au matin	
Jour Férié – Lundi de Pentecôte	Lundi 20 Mai 2024 toute la journée		
Vacances d'Été	Jeudi 04/07/2024 au soir pour l'École (Maternelle et Primaire)	Pour le collège/ Lycée, selon calendrier à venir en fin d'année scolaire	Journée de rattrapage pour l'École le Mercredi 03/04/2024 toute la journée

SECURITE

Abords de l'établissement :

Les élèves et leurs familles sont invités à faire en sorte d'éviter aux abords de l'établissement tout attroupement préjudiciable à la sécurité des élèves, dans le cadre du dispositif Vigipirate. Nous demandons également aux familles qui amènent leurs enfants en voiture de respecter la fluidité de la circulation et le libre accès à l'établissement. Le stationnement devant les portails (avenue Saint Exupéry et impasse Jeanne Jugan) est rigoureusement interdit, tout comme l'entrée dans l'établissement, sauf autorisation exceptionnelle.

Accès dans l'enceinte de l'établissement :

En raison du renforcement de la sécurité, l'accès à l'établissement se fera :

Pour l'école primaire et maternelle : à l'aide d'une carte magnétique destinée aux parents ou aux personnes accompagnant les enfants ;

Pour les élèves du collège et du lycée : à l'aide d'une carte magnétique (elle a aussi la fonction de carte d'identité scolaire et d'accès aux restaurants) ;

Pour les parents de collège et de lycée : en déclinant leur identité auprès du personnel de vie scolaire à l'entrée.

Prévention : Exercices de sécurité :

Plusieurs types d'exercices ont lieu chaque année dans l'établissement, qui ont pour objet de donner aux adultes et aux élèves de bonnes habitudes de comportements face aux dangers, et ainsi de limiter les conséquences d'éventuels accidents. Evacuation : il s'agit de mettre tous les occupants des bâtiments hors de danger, en cas d'incendie notamment.

- Confinement avec un scénario de type industriel (nuage toxique par exemple) mettant en danger la santé des élèves, il s'agit alors de regrouper tous les usagers de l'établissement dans les locaux les plus sécurisés, le temps de l'alerte.

- Confinement avec un scénario de type intrusion : il peut s'imposer en cas d'intrusion dans l'établissement

Elèves pompiers :

A partir du CM1, 2 élèves par classe reçoivent une formation à la conduite à tenir en cas d'évacuation et aux gestes de premiers secours.

VOL

L'établissement décline toute responsabilité en cas de vol dans l'enceinte de ses locaux. Les élèves ne doivent pas apporter d'objet de valeur ; Mongré met à disposition des jeunes un local de dépôts de vélos, trottinettes et autres matériels encombrants, et un abri à cycles. Les élèves du collège 1/2 pensionnaires en priorité peuvent bénéficier de casiers fermés, financés par l'A.P.E.L. de Mongré, afin d'y déposer sacs ou affaires personnelles. Ces lieux ne sont pas surveillés et l'établissement ne peut en aucun cas être considéré comme dépositaire des objets entreposés ; l'élève en reste l'unique responsable, et doit donc prendre toute mesure utile pour limiter les risques de vol (*les demandes de casiers doivent être faites à l'accueil à la rentrée*).

POINT ECOUTE

Un point écoute assuré par une psychologue scolaire est à la disposition des élèves du collège et du lycée qui le souhaitent. Les rendez-vous sont à prendre auprès de l'accueil santé

PASTORALE

Dans un cadre proposé par le réseau Assomption France et précisé dans notre projet pastoral, la Pastorale est ouverte à tous. Les modalités de mise en œuvre sont les suivantes, selon les niveaux, sur le temps scolaire :

Ecole, chaque semaine en classe :

Maternelle et CP : éveil à la vie et à la foi, pour tous ;

CE1 : culture chrétienne ;

CE2 au CM2 : catéchèse ou culture religieuse au choix des parents, temps forts tous ensemble plusieurs fois dans l'année.

Collège :

6^è : catéchèse ou culture religieuse au choix des parents, 1h/semaine ;

5^è : catéchèse 1h/semaine selon le choix des parents. Les jeunes de 5^{ème} qui le souhaitent font leur profession de foi.

4^è et 3^è : aumônerie selon le choix des jeunes

En 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}, les élèves non-inscrits à la catéchèse ou à l'aumônerie sont attendus en étude pendant l'heure correspondant, leur présence est obligatoire.

Lycée :

2^{nde}, pour tous : 1h/15 jours de formation humaine

1^{ère} et Terminale, pour tous : 3 conférences ou temps forts dans l'année pour amorcer une réflexion éthique et critique sur notre vie et notre monde, parties intégrantes de notre projet d'établissement. La présence de tous les élèves est obligatoire.

En outre, hors temps scolaire, nous accompagnons les jeunes vers les sacrements : baptême à partir du CE1, première des communions à partir du CM1, confirmation à partir de la 2^{nde}, réconciliation au cours de l'année.

Enfin, la messe est célébrée régulièrement sur le temps du midi et nous nous retrouvons tous pour plusieurs célébrations dans l'année marquant les temps forts de l'année liturgique ou de la vie de l'établissement. La participation à ces célébrations se fait sur la base du volontariat.

E.P.S.

La pratique sportive est obligatoire sauf inaptitude médicale reconnue.

Inaptitude de longue durée (à partir d'une semaine) ; tout élève présentant une inaptitude totale ou partielle doit se présenter à son professeur d'E.P.S. (ou professeur d'école) muni d'un certificat médical qui sera transmis au bureau vie scolaire.

Inaptitude occasionnelle : l'élève doit se présenter au professeur avec le certificat médical ou la demande justifiée des parents inscrite au carnet de correspondance ; la demande ne préjuge pas de la décision. L'élève inapte au sport est à la disposition de son professeur d'E.P.S. pour arbitrage, mesure, cours théorique... sauf raison médicale majeure.

N.B. : l'association sportive propose des activités aux élèves de collège et de lycée volontaires en dehors des heures de classe. Une circulaire sera remise aux élèves à la rentrée.

Pour la sécurité de vos enfants nous vous demandons de veiller à les équiper d'une paire de chaussures adaptée à la **pratique sportive**. Les bijoux susceptibles de causer une blessure à soi-même ou à autrui, doivent être ôtés ou protégés.

Par respect des règles d'hygiène, les élèves doivent porter le maillot de sport prévu à cet effet et prévoir des vêtements de rechange leur permettant de poursuivre leur journée scolaire dans de bonnes conditions. Ils ne doivent pas arriver et repartir des cours d'EPS dans la même tenue.

La commande du maillot EPS est à faire en ligne sur Ecole directe et à retirer dès le 1^{er} août chez Intersport à Villefranche s/S. Concernant la natation le **bonnet de bain est obligatoire**.

ACCUEIL SANTE

« L'accueil santé », assuré par des secouristes agréés salariés de l'établissement, est un service d'urgence destiné à garantir la sécurité des enfants. Il ne remplace, en matière de soins ou de prévention, ni les parents, ni le médecin de famille. Les responsables sont formés à repérer les situations où l'intervention de services médicalisés d'urgence s'impose, et à soigner les accidents bénins. Comme une infirmière, ils ne sont pas habilités à administrer le moindre médicament fût-ce du paracétamol. Dans le cas où un enfant doit prendre un médicament dans l'établissement, il doit être en possession d'une copie de l'ordonnance. Sur décision des responsables de l'établissement, les élèves sont évacués, selon la gravité :

Pour les petites urgences (entorses, mal de ventre...) par les parents ou par une ambulance aux frais des parents si ceux-ci ne peuvent se déplacer ou ne peuvent être joints en temps utile.

Pour les urgences importantes (fracture, réaction allergique alimentaire, malaise...) par le service des POMPIERS mandaté par le SAMU. Les parents rejoignent leur enfant aux urgences.

Les parents sont instamment priés de ne pas envoyer à l'école des enfants malades dès le matin. En cas de pathologie chronique de type diabète, allergie, épilepsie... il convient de retirer auprès de l'accueil santé un formulaire appelé **Protocole d'Accueil Individualisé**.

Rappel : les PAI doivent être établis ou mis à jour dès la rentrée scolaire et rendus à « l'accueil santé »

ETUDE ET AIDE AUX DEVOIRS

Au collège :

des heures d'aide aux devoirs encadrées par un enseignant sont proposées à tous les élèves qui souhaitent être aidés dans leur travail personnel. Il s'agit d'un temps de travail, et en aucun cas d'une garderie. Les modalités pratiques sont communiquées aux familles au début de l'année.

des études du soir surveillées sont proposées jusqu'à 18h pour réaliser le travail personnel.

A l'école :

des études surveillées sont proposées jusqu'à 17h30, et une garderie accueille les enfants jusqu'à 18h.

SUIVI DE LA SCOLARITE

Chaque élève doit avoir un agenda ou un cahier de textes pour noter son travail. Le jour de la rentrée lui est remis un carnet de CORRESPONDANCE à utiliser pour les demandes d'autorisation de sortie, d'absence, d'informations, de rendez-vous etc.

Les élèves doivent constamment l'avoir avec eux ; toute détérioration (pages déchirées, collages, correcteurs...) sera sanctionnée. **Les parents sont invités à le consulter et à le signer régulièrement.**

SITE ECOLE DIRECTE :

Pour les nouvelles familles, un identifiant et mot de passe provisoires vous seront transmis avant la rentrée. Cet accès vous permettra de prendre connaissance de toutes les informations concernant votre/vos enfant(s) (notes, cahier de texte, comptabilité ...). Il est important de consulter ce site régulièrement.

ABSENCE :

Pour raison de santé : Les parents informent l'établissement dès la première heure, via Ecole Directe (Vie scolaire du niveau concerné) ou par téléphone, et, **au retour de l'élève, justifient OBLIGATOIREMENT l'absence sur Ecole Directe (signature électronique et motif).**

Exceptionnelle : les Parents en font la demande justifiée, au préalable et par écrit, sur le carnet de correspondance. L'établissement informe les familles dans les meilleurs délais (par téléphone ou SMS) de toute absence non justifiée.

ELEVES MAJEURS :

L'établissement est responsable devant les parents qui les ont inscrits ; en conséquence, **seule la signature de ses parents est reconnue comme valable.**

En cas d'absence d'un professeur en collège et lycée :

Si le congé de maladie est inférieur à 15 jours : l'établissement met en place, dans la mesure du possible, un système de suppléance en interne, assuré par nos professeurs en fonction des disponibilités de leur emploi du temps.
Si le congé de maladie est égal ou supérieur à 15 jours : la loi nous impose de recourir à des suppléances extérieures dont la liste est fournie par le Rectorat, liste malheureusement de plus en plus pauvre.
Attention : aucune sortie de l'établissement n'est admise en 6ème, 5ème, 4ème, 3ème en cas d'absence imprévue d'un professeur.

En cas d'absence d'un professeur à l'école :

Après 3 jours de carence nous bénéficions d'un suppléant selon les disponibilités, durant la période de l'absence. L'école met en place dès le premier jour un système de répartition des élèves dans les classes avec un travail adéquat.

LIVRES ET CARTONS DE FOURNITURES

- Second jeu de livres :

Le second jeu de livres des 6èmes et 5èmes (Français, Maths et Hist-Géo) pour les élèves l'ayant commandé en juin, leur sera distribué le jour de la rentrée et devra rester en classe (il est déjà couvert) Pour les retardataires, des commandes seront possibles à nouveau dès la rentrée

- Cartons de fournitures :

Les cartons de fournitures commandés en juin à l'Apel sont à retirer chez Bureau Vallée - ZAC de la Sauvagère - 1525 route de Frans - 69400 Villefranche **à partir du 20 juillet 2023 jusqu'au 8 septembre 2023**, aux heures d'ouverture du magasin (9h/19h). Merci de vous munir d'une pièce d'identité pour le retrait de vos commandes.

- Livres du lycée :

Les livres du lycée seront distribués par l'Apel, à tous les élèves de premières et terminales aux horaires définis par Mongré. Les élèves de seconde bénéficieront de tablettes Ipad, sur lesquelles seront téléchargés les manuels scolaires.

- Adhésion APEL : Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre

L'adhésion APEL pour l'année 2023/2024 est de 25 € par famille, *(une partie de cette cotisation à destination de l'APEL du Rhône nous permet de bénéficier de son accompagnement)*, **et vous permet de bénéficier des services ci-dessus et autres services de l'Apel. L'adhésion APEL constitue notre principale source de revenus, et nous avons donc besoin du plus grand nombre de cotisations, afin de nous permettre de continuer à vous offrir nos services tout au long de l'année scolaire.**

L'APEL :

Participe à l'organisation des manifestations à destination des élèves (Fête de l'école, soirée carrière, spectacle de Noël, ...)

Accompagne l'établissement sur des projets pédagogiques et culturels (Club éco citoyen, actions de préventions, matériel pour la classe robotique, pèlerinage de Lourdes, ...)

Subventionne de nombreuses activités (visites et sorties pédagogiques, activités péri scolaires, permanence d'un psychologue, temps fort de la Pastorale, second jeu de livres 6^{ème}-5^{ème} ...)

Nous comptons sur vous, merci à tous !

- Assemblée générale :

Notre assemblée générale aura lieu le **jeudi 05 octobre 2023 à 19 heures en salle R4.**

Nous vous attendons nombreux !!!

Pour restez informés de nos actions et projets suivez nous sur

Facebook (<https://www.facebook.com/apelmongre/>)

Instagram (<https://www.instagram.com/apelmongre/>)

Et n'hésitez pas à nous contacter par courriel pour toute demande de renseignement : apel@mongre.org

Vos interlocuteurs tout au long de l'année sur Ecole Directe ou par mail :

Chef d'Établissement :	S. WIDEMANN s.widemann@mongre.org
Chef d'Établissement Ecole :	C. HUGON c.hugon@mongre.org
Assistante de Direction :	S. PEREZ assomption@mongre.org
Assistante de Direction École :	C. BRABANT c.brabant@mongre.org
Assistante gestion :	S. GIBOULET s.giboulet@mongre.org
Adjointe du Collège :	M. LAVALLEE m.lavallee@mongre.org
Responsable 6ème :	G. BARATIN g.baratin@mongre.org
Responsable 5 ^{ème} :	P. BIVERT p.bivert@mongre.org
Responsable 4 ^{ème} :	D. GOBET d.gobet@mongre.org
Responsable 3 ^{ème} :	L. VIAL l.vial@mongre.org
Responsable 2 nd	J. DEPAGNEUX j.depagneux@mongre.org
Responsable 1 ^{re} -Tle	PE CHIROUZE pe.chirouze@mongre.org
Adjointe en Pastorale Scolaire :	V. MILLE v.mille@mongre.org
C P E Lycée	D. CHEBANCE d.chebance@mongre.org
C.P.E adjointe 6/5 :	S. LAGOUTTE s.lagoutte@mongre.org
C P E adjointe 4/3 :	K. VOLAGE k.volage@mongre.org
Gestionnaire :	V. CLAIRE v.claire@mongre.org
Conseillère d'Orientation :	G. MEZIANI g.meziani@mongre.org
Animation – Communication :	D. THIBAUDIER d.thibaudier@mongre.org
Accueil santé :	D. MOLINARO accueil.sante@mongre.org M. VIGIER accueil.sante@mongre.org
Accueil secrétariat :	D. AMBROSET d.ambroset@mongre.org C. SANTAILLER c.santailler@mongre.org